

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2026 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME JOSÉE PERRIER, MME CHANTAL VAILLANCOURT, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME CINDY GERMAIN, M. PATRICK THIFAUT ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2026-02-046
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

De modifier l'ordre du jour par l'ajout des sujets suivants :

- 7.8. Mandat aux procureurs - Dossier A-2026-016
- 7.9. Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (EXO) - Nomination des représentants de la Couronne Nord
- 9.5. Mesure disciplinaire 2026-SCFP 4238-01

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2026-02-047
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2026 tel que soumis.

Adoptée

2026-02-048
RÈGLEMENT RV-1779-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 20 janvier 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1779-1 modifiant l'article 77 du Règlement RV-1779 sur les branchements de services municipaux d'eau potable et d'égout.

Adoptée

2026-02-049
RÈGLEMENT RV-1795 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 20 janvier 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1795 décrétant l'acquisition et la modernisation de véhicules et d'équipements municipaux pour l'année 2026 et leur financement par emprunt.

Adoptée

2026-02-050
RÈGLEMENT RV-1798 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1798 abrogeant le Règlement RV-1072.

Le projet de règlement est déposé.

2026-02-051
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT - RÈGLEMENT RV-1791

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 19 au 22 janvier 2026 sur le Règlement RV-1791 abrogeant le Règlement RV-1732.

Adoptée

2026-02-052
DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 19 décembre 2025 au 8 janvier 2026.

Adoptée

2026-02-053
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - DÉCEMBRE 2025

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025 montrant un total des activités de 7 350 099,56 \$.

Adoptée

2026-02-054
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 15 janvier 2026 et révisée par le Service des finances le 19 janvier 2026, montrant un montant payable total de 2 659,37 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-02-055
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 21 janvier 2026 et révisée par le Service des finances le 23 janvier 2026, montrant un montant payable total de 291 937,28 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-02-056

TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATIONS AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De décréter divers travaux et autoriser à cette fin l'appropriation des sommes suivantes au surplus libre accumulé :

- 100 000 \$ pour le remplacement de la chambre de vanne sur Beth-Halevy, projet # 53144;
- 175 000 \$ pour les travaux de réfection de la chambre d'égout au poste de pompage Rivière-Cachée; projet # 53147;
- 69 100 \$ pour les interrupteurs de transfert extérieurs pour les postes Nord-Sud et Côte Sud, projet # 53150;
- 250 000 \$ pour le remplacement des portes, fenêtres et portes de garage - Usine d'épuration, projet # 815015;
- 500 000 \$ pour la démolition de la Maison Abraham-Dubois et remise en état du terrain, projet # 829008.

Adoptée

2026-02-057

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser le trésorier à emprunter au fonds de roulement, les sommes suivantes remboursables sur une période quatre (4) ans, à savoir:

- 130 000 \$ Travaux de correction du drainage sur Papineau - Côté Est, projet # 53151;
- 100 000 \$ Poste Côte Sud - Réfection du bâtiment extérieur, projet # 816 203.

Adoptée

2026-02-058

RADIATION DE COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU que les comptes de taxes municipales d'un immeuble sont impayés depuis 2019;

ATTENDU que les taxes municipales se prescrivent par trois ans à compter de leur exigibilité tel que mentionné à l'article 251 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1);

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De radier les comptes décrits au rapport joint du 19 janvier 2026 adressé à monsieur Jean-Charles Ferland, directeur du Service des finances et trésorier.

Adoptée

2026-02-059
COUR MUNICIPALE - NOMINATION D'UN PROCUREUR

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

De mandater la firme LAW JEAN-BAPTISTE AVOCATS S.E.N.C. pour agir à titre de procureur à la Cour municipale de Boisbriand à compter du 1^{er} mars 2026 en remplacement de toutes nominations antérieures.

D'établir à 825 \$ par séance le tarif d'honoraires du procureur à la Cour municipale, pour l'année 2026.

D'établir à 250 \$ de l'heure, pour un minimum d'une heure rémunérée, le tarif horaire du procureur à la Cour municipale pour la comparution d'une personne détenue, sans déplacement.

D'établir à 250 \$ de l'heure, pour un minimum d'une heure rémunérée, le tarif horaire du procureur à la Cour municipale pour les mandats qui lui seraient confiés et qui ne sont pas directement liés à un dossier qui sera entendu devant la Cour municipale ou pour les mandats qui lui seraient confiés et découlent d'un dossier de la Cour municipale qui serait porté en appel.

D'établir à 75 \$ par dossier la tarification pour l'étude des plaintes criminelles à autoriser, et ce, jusqu'à concurrence d'un plafond maximal de 3750 \$ par année.

Adoptée

2026-02-060
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES DIRECTEURS DE SERVICE

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général et les directeurs de service sur les contrats actifs au 31 décembre 2025 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2026-02-061

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE - SECTION BOISBRIAND - RAPPORT ANNUEL 2025

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le Rapport d'activité de la section Boisbriand du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville pour l'exercice 2025 - Section Ville de Boisbriand.

De transmettre une copie de la présente à la direction générale de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville et au coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

2026-02-062

SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT SOUTERRAIN D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC - PARTIE DU LOT 6 657 827 - SECTEUR DE LA RUE HECTOR-LANTHIER

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'approuver l'établissement d'une servitude de passage pour l'aménagement souterrain d'une conduite d'égout sanitaire et d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot 6 657 827 du cadastre du Québec, propriété d'Hydro-Québec, situé dans le secteur de la rue Hector-Lanthier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-02-063

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2026 - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'autoriser les titulaires des postes suivants, du Service du génie, à déposer des demandes de subventions au nom de la Ville de Boisbriand pour l'année 2026, à savoir :

- la directrice;
- la gestionnaire de projets, génie civil;
- le contremaître, exploitation en eau potable / usine d'épuration;
- la conseillère en environnement et matières résiduelles.

Adoptée

2026-02-064

AUTORISATION DU CONSEIL - FERMETURE DE RUE - JEUX DU QUÉBEC 2026

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics et de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville pour faire suite à la demande de Madame Marie-Claude Duguay, coordonnatrice à la sécurité du comité organisateur de la 60^e Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser la fermeture complète du tronçon de l'avenue des Grandes-Tourelles, entre le boulevard de la Grande-Allée et le seuil du terrain du 3600 avenue des Grandes-Tourelles, pour faciliter un accès sécuritaire aux 1500 athlètes lors de la cérémonie d'ouverture des jeux du Québec se déroulant le 27 février de 18 h 30 à 21 h ainsi que pour la cérémonie de fermeture des jeux du Québec se tenant le 7 mars de 16 h 30 à 18 h.

Adoptée

2026-02-065

RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD À L'INTERSECTION DES RUES JEAN-CLAUDE-LANGLAIS ET DORIS-LUSSIER - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE la nouvelle rue Jean-Claude-Langlois doit être raccordée au chemin de la Côte Nord;

ATTENDU QUE le chemin de la Côte Nord appartient au ministère des Transports et de la Mobilité durable et que son autorisation pour l'ouverture de la rue est requise;

ATTENDU que l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable est conditionnelle à des travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection de la rue Jean-Claude Langlois;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande que la Ville de Boisbriand signe l'entente de collaboration no° 202460 concernant le réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection des rues Jean-Claude-Langlois et Doris-Lussier;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a signé le protocole d'entente 1052 P-74 avec le promoteur Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. pour transférer la responsabilité d'assumer les coûts de conception et de réalisation de ce projet à Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C.;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente de collaboration no° 202460 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ayant trait au réaménagement du chemin de la Côte Nord à l'intersection des rues Jean-Claude-Langlois et Doris-Lussier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-02-066
MANDAT AU PROCUREUR - ACCÈS AUX DOCUMENTS (LAI) - DOSSIER A-2026-016

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De mandater le cabinet Prévost Fortin D'Aoust Avocats afin de représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la demande faite auprès de la CAI en vertu de l'article 137.1 LAI dans le dossier de demande d'accès aux documents A-2026-016 et notamment, lors de médiation ou d'audience devant la Commission d'accès à l'information et entreprendre toutes les procédures nécessaires dans ce dossier.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-02-067
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) -
NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE NORD

ATTENDU que, selon la Loi sur le réseau de transport métropolitain (RLRQ, c. R-25.01, ci-après « LRTM »), le Réseau de transport métropolitain (« RTM ») est administré par un conseil d'administration (« CA ») composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne Nord;

ATTENDU que le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne Nord au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 31 janvier 2026;

ATTENDU que toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

ATTENDU que, aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne Nord, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que:

- le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Nord et une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne Sud;

- les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'entériner la candidature de Marc Lamarre, maire de Saint-Eustache, Liza Poulin, mairesse de la ville de Blainville et de Mathieu Traversy, maire de Terrebonne à titre de représentants de la Couronne Nord au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain.

De transmettre une copie authentique de la présente résolution à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Nord.

Adoptée

2026-02-068

PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE COMMUNAUTÉ NOURRICIÈRE

ATTENDU qu'en juin 2024, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a accepté une demande d'aide financière de 50 000 \$ présentée par la Ville dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel, sous-volet 1.1 – Planification;

ATTENDU que cette aide financière visait à permettre à la Ville d'élaborer un plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) par l'octroi d'un mandat d'accompagnement à l'Avant-Champ et au Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA);

ATTENDU que la date initiale de transmission du PDCN au MAPAQ était fixée au 10 janvier 2026 et que celle-ci a été reportée au 6 mars 2026, soit à la date maximale autorisée;

ATTENDU qu'un comité de travail composé de plusieurs intervenants a été mis sur pied afin de procéder à l'élaboration du PDCN et que plusieurs rencontres ont eu lieu dans le but de dresser un portrait diagnostique du territoire, d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces, et de structurer des actions réalistes visant à renforcer le système alimentaire local;

ATTENDU qu'une démarche de participation publique a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement d'une communauté nourricière, incluant la tenue d'un forum citoyen le 14 janvier 2026 ainsi que la mise en ligne d'un sondage;

ATTENDU que l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de cette démarche ont été colligées afin d'élaborer le Plan de développement d'une communauté nourricière 2026-2035;

ATTENDU qu'il est recommandé de nommer un comité ou une commission responsable d'assurer le suivi des orientations, des objectifs et de la mise en œuvre des actions prévues au Plan de développement d'une communauté nourricière;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver le plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) 2026-2035.

De nommer le comité stratégique d'urbanisme responsable d'assurer le suivi des orientations, des objectifs et de la mise en œuvre des actions prévues au Plan de développement d'une communauté nourricière.

Adoptée

2026-02-069
RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS DE JANVIER 2026

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 janvier 2026.

Adoptée

2026-02-070
EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET ABOLITION DU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'embaucher madame Isabelle Paradis au poste cadre à temps complet de responsable des services administratifs au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

D'abolir le poste syndiqué à temps complet d'adjointe administrative au Service des travaux publics.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-02-071

MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU PERSONNEL CADRE - MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel cadre de la Ville de Boisbriand, suite à la création du poste de chef de division culture et développement social au Service des loisirs et du poste de responsable des services administratifs du Service des travaux publics.

Adoptée

2026-02-072

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 28 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 28 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait au prolongement du congé parental d'une secrétaire administrative au Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-02-073

MESURE DISCIPLINAIRE 2026-SCFP 4238-01

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur André Lapointe et de la directrice au Service des ressources humaines de la Ville de Boisbriand, madame Karoline Cyr, en regard en regard de la mesure disciplinaire 2026-SCFP-01 soit une fin d'emploi à être imposée à une personne salariée col blanc, SCFP 4238, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public;

ATTENDU l'importance des fautes commises par cette personne;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De mettre fin à l'emploi (mesure disciplinaire 2026-SCFP-01) d'une personne salariée col blanc de la Ville de Boisbriand, dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité et qu'il ne convient pas de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public.

De mandater monsieur André Lapointe et madame Karoline Cyr d'aviser la personne salariée col blanc visée par la présente résolution, de la décision, en décrivant sommairement les motifs ayant mené à la fin d'emploi et en lui procurant une copie conforme de la présente résolution.

Adoptée

2026-02-074

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE - AIDE FINANCIÈRE 2026 ET APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ AU MONTANT PROVENANT DU FONDS DE SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière aux athlètes suivants:

- 250 \$ à Jeremy Jasmin, athlète de hockey de niveau provincial ayant évolué au sein de l'équipe des Vikings M18 AAA de Saint-Eustache;
- 1000 \$ à Laurie Aubin, athlète de hockey de niveau international ayant évoluée au sein de l'équipe canadienne U18 pour le Championnat mondial féminin de l'IIHF.

D'approprier le montant de 1250 \$ au surplus affecté à même le montant provenant du Fonds de soutien à la communauté.

Adoptée

2026-02-075

AIDE FINANCIÈRE 2026 - GROUPE MARRAINE TENDRESSE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière à l'organisme Groupe Marraine Tendresse au montant de 200 \$ pour l'année 2026.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2026-02-076

AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE 2026 - FÉLINS PARMIS NOUS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière supplémentaire à l'organisme Félin Parmi Nous au montant de 4 000 \$ pour l'année 2026.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

Madame la conseillère Maude Whittom déclare que par souci de transparence, elle ne participera pas aux délibérations et ne se prononcera pas sur l'adoption du prochain sujet à l'ordre du jour, considérant que l'un des organismes visés est son ordre professionnel.

2026-02-077

ADHÉSIONS 2026 - DIVERS ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville aux organismes ci-dessous décrits, selon la période et le montant indiqués pour chacun, à savoir :

Organismes	Période	Montant
Société nationale des Québécois (SNQ)	1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	30 \$
Espace MUNI	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	365 \$
Tourisme Basses-Laurentides	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	380 \$
Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	555 \$
Association du loisir municipal Laval Laurentides (ALMLL)	1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	145 \$
Association des Auteurs des Laurentides	1 ^{er} août 2026 au 31 juillet 2027	150 \$
Culture Laurentides	19 juillet 2026 au 18 juillet 2027	200 \$
Les Arts et la Ville	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	465 \$
Loisirs Laurentides	1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	700 \$
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL)	1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	550 \$
Association des camps du Québec (ACQ)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	350 \$
L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPOQ)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	850 \$
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ)	31 décembre 2025 au 31 décembre 2026	600 \$

Association québécoise du loisir public (AQLP)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1 000 \$
Tourisme Laurentides	1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027	400 \$
Corporation des bibliothécaires du Québec (CBPQ)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	260 \$
Association des bibliothèques publiques (ABPQ)	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	1 085 \$
	Total	8 085 \$

Adoptée

2026-02-078
ADHÉSION 2026 - IVÉO

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'organisme IVÉO pour l'année 2026 au montant de 5 173,88 \$ toutes taxes comprises.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

2026-02-079
TRICENTRIS, LA COOP DE SOLIDARITÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De nommer la conseillère en environnement et matières résiduelles, Marie-Claude Trachy-Bourget, à titre de déléguée de la Ville de Boisbriand pour la coopération Tricentris, la Coop de solidarité, à compter des présentes et en remplacement de toute nomination antérieure.

Adoptée

2026-02-080
SOUTIEN AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2026

ATTENDU qu' investir dans la réussite éducative et la formation pour renforcer le capital humain du territoire est une des 5 priorités formulées par les élus et décideurs de la région selon le plan d'action régional 2025-2029 déposé auprès du MAMH;

ATTENDU que les coûts individuels et collectifs du décrochage scolaire sont estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars chaque année dans les Laurentides et à plus de 14 milliards de dollars à l'échelle du Québec;

ATTENDU que, selon les plus récentes données du ministère de l'Éducation du Québec, 12,7 % des jeunes des Laurentides quittent toujours le système scolaire sans diplôme ni qualification, malgré les avancées réalisées;

ATTENDU l'efficacité démontrée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, lesquelles sont économiquement plus avantageuses que des interventions réalisées ultérieurement;

ATTENDU que la persévérance scolaire nécessite l'engagement de l'ensemble de la collectivité;

ATTENDU l'organisation par les Partenaires pour la Réussite Éducative dans les Laurentides (PREL) des Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026, sous le thème : « La persévérance, ça mène loin »;

ATTENDU la volonté de la Ville de Boisbriand de s'engager activement pour cette cause;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De proclamer les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Ville de Boisbriand.

De promouvoir activement ces journées auprès des citoyens, des écoles et des partenaires communautaires.

D'afficher les couleurs de la persévérance scolaire sur les éléments visuels municipaux, en appui à la jeunesse et à la réussite éducative.

D'appuyer le PREL et tous les partenaires mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire.

De transmettre la présente résolution au PREL.

D'exprimer par cette résolution le reflet de l'engagement indéfectible de la Ville envers l'éducation et sa détermination à soutenir la persévérance scolaire dans les Laurentides.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

2026-02-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De lever la séance à 20 h 15.

Adoptée